

FORMULAIRE D'ANNONCE Ascenseur pompiers

1. Informations sur l'objet

Bâtiment neuf

Bâtiment existant (transformation / rénovation du bâtiment ou de l'ascenseur)

Objet

Adresse

NPA - localité

N° dossier ECA

Bâtiment ECA / parcelle

N° de CAMAC

N° ascenseur

Dates prévisionnelles

Début des travaux

Fin des travaux

2. Caractéristiques générales

Hauteur totale du bâtiment (en m.)

Nombre de niveaux hors sol

Nombre d'ascenseurs total

Nombre d'ascenseurs pompiers

Fabricant de l'ascenseur

3. Annexes

Les documents suivants sont joints à cette annonce :

Descriptif et caractéristiques détaillés du / des ascenseur(s)

Vue en plan du local machinerie

Schéma de principe et descriptif de la cabine d'ascenseur (vue en plan et coupe)

Schéma de principe et descriptif de l'évacuation de l'eau en fond de fosse

Concept de protection incendie / plans de protection incendie

Autre (p. ex. détails du système de surpression, éclairage)

4. Personne de contact (pour notamment agender des séances techniques et de présentation avec l'ECA)

Entreprise

Nom - prénom

Adresse

Téléphone

Courriel

L'ECA Vaud peut prendre contact avec cette personne pour toute question relative à l'ascenseur pompier.

5. Signatures

Par leurs signatures, le responsable de l'assurance qualité en protection incendie (RAQ) et l'ascensoriste attestent que les renseignements donnés ci-avant sont exacts.

Le raq

Lieu et date

Signature

Le responsable de projet

Lieu et date

Signature

Ce formulaire rempli et signé doit être envoyé à l'ECA Vaud, Division Prévention (DPRE) par voie électronique à prevention@eca-vaud.ch

Espace réservé à l'ECA

La présente annonce est basée sur l'article 60 de la norme de l'Association des Établissements cantonaux d'Assurance Incendie (AEAI) et les articles 4.10 et 4.12 de la directive 23-15 de l'AEAI. L'ECA peut fixer une ou plusieurs séances de présentation et de description du projet selon les éléments fournis avec la présente annonce.

Présentation du projet le

Le projet de réalisation de l'ascenseur pompier est accepté par l'ECA et doit être mis en œuvre:

oui, préciser référence/version du projet: _____ non

Toute modification du projet doit être soumise à une nouvelle validation de l'ECA.

L'ECA demande à être présent lors de la réception de l'installation afin d'assister au test fonctionnel de cette dernière.

oui _____ non _____

Contacts: **DDIS** - inspectorat@eca-vaud.ch **DPRE** - prevention@eca-vaud.ch

Remarques particulières

Division prévention

Lieu et date

Signature

Inspectorat cantonal DDIS

Lieu et date

Signature

A la fin des travaux, le maître d'ouvrage doit procéder à un contrôle de réception de l'installation et attester de la conformité de celle-ci (à l'aide du formulaire « Attestation de conformité ») auprès de l'ECA Vaud.